

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire «ITEKA N'IJAMBO» n°393 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 23 au 29 octobre 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 29 octobre 2023, au moins 674 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0.INTRODUCTION	4
I.CONTEXTE	4
I.1.POLITIQUE	4
I.2. SECURITAIRE	5
I.3. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL	8
I.4.DE LA JUSTICE	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	9
II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	9
II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	9
II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES	10
II.2.DROIT A LA LIBERTE	10
III.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	10
III. CONCLUSION	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BPEAE : Bureau Provincial de l'Élevage, de l'Agriculture et de l'Environnement

CODEBU : Conseil pour la Démocratie et le Développement Durable au Burundi

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

ECOFO : Ecole Fondamentale

RN : Route Nationale

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

VBG : Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, juridique, sécuritaire et économique socio-culturel ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit: au moins 11 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 3 victimes de VBGs, 1 personne torturée et 2 personnes enlevées et/ou portée disparue.

Parmi les victimes figurent 4 femmes et 2 mineurs morts ainsi qu' 1 femme torturée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

1. CONTEXTE

1.1. POLITIQUE

Communiqué du Rapporteur Spécial sur l'ouverture de l'espace civique au Burundi

Dans un communiqué rendu public à l'issue de sa visite au Canada dans la ville d'Ottawa en date du 25 octobre 2023, le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaétan Zongo a plaidé pour l'ouverture de l'espace civique qui est étouffé et les conditions d'un retour crédible des réfugiés.

Le Rapporteur spécial sur le Burundi a constaté que les partis politiques, les organisations de la société civile ainsi que les media font face à un rétrécissement considérable de l'espace civique.

Concernant les partis politiques, Fortuné Gaétan Zongo a notamment fait référence à l'arrestation et l'emprisonnement de Kefa Nibizi, président du parti CODEBU suite à une publication d'un message critique à l'égard du Gouvernement. Il a également mentionné le parti CNL dont les activités ont été suspendues depuis le mois de juin 2023 par le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire de la Sécurité Publique.

Le Rapporteur Spécial est aussi revenu sur des cas d'arrestations de Floriane Irangabiye, journaliste détenue depuis août 2022 et de 5 défenseurs des droits de l'homme¹ au mois de février 2023, accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État et de rébellion.

Incapacité du Gouvernement burundais d'exécution des projets du développement des partenaires au développement

Dans un café de presse animé en date du 25 octobre 2023 sur les réalisations des différentes agences des Nations Unies, Abdou Dieng, Coordonnateur Résident a.i du système des Nations-Unies au Burundi, a officiellement affirmé que suite au manque de capacités, le Gouvernement

¹ Sonia Ndikumasabo, Marie Emerusabe, Audace Havyarimana, Sylvana Inamahoro et Prosper Runyange

burundais a été incapable d'exécuter plusieurs projets de développement financés par les Nations-Unies.

Ce haut cadre des Nations Unies a fait savoir que les salaires dérisoires des fonctionnaires de l'Etat constituent une des causes de cette situation. Il s'insurge contre la fuite des cerveaux burundais qui sont en train d'aller servir d'autres nations malgré la situation qui prévaut dans leur pays. Face aux maigres salaires, ce manque de capacités des fonctionnaires de l'Etat est d'autant plus persistant que même si on procédait à leur renforcement des capacités, la fuite des ressources humaines compétentes vers l'étranger est loin de cesser.

Même au sein du Gouvernement, la situation est alarmante. En date du 30 octobre 2023, lors de la présentation des actions du plan de travail et du budget annuel du gouvernement exercice 2023-2024 devant les deux chambres du parlement réunies, le Premier ministre Gervais Ndirakobuca a déploré que le taux d'exécution des projets financés par des partenaires au développement est très faible. Les répercussions de cette faiblesse d'exécution des projets de développement se font sentir. Selon Visual Capitalist², le Burundi est classé en première position des pays les plus pauvres du monde.

Interdiction des réunions du parti CNDD-FDD au milieu de la semaine par Révérien Ndikuriyo

En date du 25 octobre 2023, le secrétaire général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo, a réuni les dirigeants du parti CNDD-FDD en province Bujumbura. Dans sa déclaration, il a demandé aux dirigeants de ce parti dans les provinces, les municipalités et les zones de ne pas organiser des activités de ce parti qui impliquent de nombreuses personnes pendant les jours et heures de travail dans le but d'augmenter la production. Il a ajouté ensuite que ces activités se dérouleront toujours les week-ends et les jours fériés et que les événements qui sont ouverts en milieu de semaine, sont des événements sur invitation uniquement, bien qu'ils soient soumis à une liste d'invitations écrite. Ce qui est étonnant et que Révérien Ndikuriyo, lui-même violé le règlement intérieur en organisant des réunions pendant les jours et les heures ouvrables. Lors des voyages qu'il a effectués dans toutes les zones du pays, il n'a pas hésité à arrêter tous les travaux dans les communes. Les écoles s'arrêtaient, les marchés fermaient. Il faisait venir les responsables dans les activités du parti CNDD-FDD qui sont payés par le pays.

1.2. SECURITAIRE

Trois personnes mortes et vingt-et-un autres blessés en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 25 octobre 2023, à l'hôpital de Kabezi, province Bujumbura rural, 3 personnes sont mortes suite à un accident. Selon des sources sur place, 24 personnes dont 4 enfants avaient été blessés suite à un accident de roulage en date du 22 octobre 2023, vers 19 heures, sur la RN 3, colline et commune Kabezi, province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, un véhicule de type pick-up, immatriculé B982 AIT de la société de construction GETRA et un véhicule Toyota coaster, immatriculé E 8360 A se sont heurtés et ont fait 24 personnes blessés dont 5 grièvement

² <https://www.visualcapitalist.com/worlds-poorest-countries-2023-gdp-per-capita/>

ont été évacuées à cet hôpital. Le véhicule de la société GETRA a été complètement déclassé après que le véhicule Toyota coaster lui est tombé dessus.

Deux femmes mortes et 11 autres blessées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 25 octobre 2023, vers 12 heures, dans des champs de riz, sur la colline Warubondo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, deux femmes sont mortes foudroyées et ont été évacuées vers la morgue de l'hôpital Baho de Kajaga. Selon des sources sur place, treize personnes qui étaient dans les champs en train de semer du haricot ont été obligées de s'abriter sous l'arbre quand des pluies mélangées de tonnerre tombaient. Selon les mêmes sources, elles ont été blessées par la foudre. Elles ont été respectivement évacuées vers l'hôpital Baho de Kajaga, l'hôpital Magnus de Kajaga et l'hôpital de police nationale.

Des Imbonerakure en formation paramilitaire en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 22 octobre 2023, vers le soir, au centre des métiers de Kiriba, au chef-lieu de la commune Mabayi, province Cibitoke, 600 membres de la milice Imbonerakure provenant de Cibitoke, Bujumbura, Bubanza et Bujumbura-Mairie sont arrivés dans la localité. Selon des sources sur place, l'objectif était de participer à une formation théorique accélérée sur la tactique militaire et maniement des armes. Selon les mêmes sources, le matin du 23 octobre 2023, ces membres de la milice Imbonerakure portaient des tenus de sport, tenaient à leur main des gourdins et entonnaient des chansons dont le contenu suscitait la haine et la terreur contre des opposants du parti CNDD-FDD en prenant la route Buhoro, Butahana et Ruhororo. En dehors du sport, d'autres activités ont été organisées dans les enceintes de la paroisse Mabayi.

Un corps sa vie d'un homme retrouvé en commune et province Gitega

En date du 29 octobre 2023, au bord de la route goudronnée, quartier Magarama, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un homme surnommé Cewusi, âgé d'une cinquantaine d'années, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime ne présentait pas de blessures et n'avait pas de pièce d'identité.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 23 octobre 2023, vers 9 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie d'Immaculée, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, cultivatrice, mariée et mère de trois enfants résidant sur la colline et zone Rugazi de la même commune, a été retrouvé dans un boisement communal communément appelé Gamba, non loin d'un sentier. Selon des sources sur place, la victime était disparue en date du 19 octobre 2023 quand elle était allée cultiver et la famille avait cherché partout mais en vain. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des cicatrices au niveau du cou, à la tête et à côté de ce corps il y avait une fourche. Ce corps sans vie a été évacué par sa famille et a été enterré sur sa colline d'origine.

Un homme blessé en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2023, indique qu'en date du 22 octobre 2023, vers 15 heures, sur la colline Mugeru, commune Gatara, province Kayanza, Athanase Niyongungu, cultivateur, a failli être tué à l'aide d'une machette par son fils Pascal Nsabimana, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, Pascal coupait des tuteurs des légumineuses des arbres de son père et quand celui-ci en compagnie de son fils Japhet Minani et sa femme Emerencienne Ntanyungu allaient près du champ dans lequel se trouvaient ces arbres afin de l'en empêcher. Selon les mêmes sources, Pascal est descendu de l'arbre et a attaqué à la machette ces derniers puis a attrapé son père et lui a infligé quatre coups de machettes au niveau du coup et un autre coup au niveau de la paume du bras droit. Le présumé auteur a été arrêté par la population de la localité en date du 25 octobre 2023 puis conduit au cachot communal de Kabarore. La victime a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour bénéficier des soins médicaux. En date du 26 octobre 2023, dans un procès de flagrance, le présumé auteur a été condamné à une peine de quinze ans de prison ferme, d'un dédommagement moral de 5 millions de fbu et a été interdit de jouir de ses droits civils et civiques par le TGI Kayanza.

Une femme et deux mineurs morts suite aux glissements de terrain en commune Muhuta, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 21 octobre 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Rusovu, colline Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Joselyne Ntakirutimana, âgée de 35 ans, Amina Irakaza, âgée de 7 ans, fille de la famille Samson Nsengiyumva et Alfa Brunella Dusabe, âgée de 6 ans, fillette de Salvator Havyarimana, tous originaires de la colline Kirombwe sont morts suite aux glissements de terrain provoqué par des fortes pluies. Selon des sources sur place, les corps de ces personnes n'ont pas été trouvés malgré plusieurs recherches des policiers du Commissariat Communal en collaboration avec les élus collinaires et la population de la colline Kirombwe. Seuls un pagne, une chemise de cette femme et une clé sur une corde ont été trouvés dans l'eau. Signalons que ces deux enfants étaient tous élèves à l'ECOFO Bitwe.

Une personne tuée en commune et province Rumonge

En date du 22 octobre 2023, vers 22 heures, sur la colline Gihwanya, commune et province Rumonge, Ramazani Nzoyisaba, âgé de 32 ans a été tué à coup de pierre au niveau de la tête par Armand Ruberintwari et Pascal Ntaconzaba. Selon des sources sur place, Ramazani Nzoyisaba s'est disputé avec Joselyne Muhimpundu quand ces deux autres hommes sont intervenus. Selon les mêmes sources, Ramazani Nzoyisaba a été conduit à l'hôpital de Rumonge où il a succombé quelques heures après. Signalons que ces auteurs et la victime étaient tous des prisonniers déjà condamnés mais qui attendaient la liberté définitive. En date du 24 octobre 2023, le tribunal de grande instance de Rumonge a auditionné cette affaire et a condamné Armand Ruberintwari à 5 ans de servitude pénale et à une amende de 50 mille fbu, Pascal Ntaconzaba à une année de servitude pénale et à une amende de 10 mille fbu tandis que la femme libre a été acquittée.

Trois enfants victimes du trafic des êtres humains en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 03 octobre 2023, en commune Butaganzwa, province Ruyigi, Samuel Ndayiragije, âgé de 16 ans, Donatien Sabiraguha, âgé de 16 ans, Oscar Irakoze, âgé 13 ans, élèves, tous résidant sur la colline Rukwazo, commune Itaba, province Gitega, ont été arrêtés par la population. Ils ont été conduits au cachot communal de Butaganzwa avec Dada et ils ont été remis à leur famille tandis que le présumé auteur de ce trafic est resté au cachot pour la suite du dossier. Ils avaient été trompés par un surnommé Dada qu'ils allaient être embauchés dans un magasin en Tanzanie et en date du 02 octobre 2023, ils avaient quitté leur domicile sis à la colline Rukwazo en commune Itaba.

1.3. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL

Manque de performance dans l'exécution budgétaire du 2^{ème} trimestre de l'exercice 2022-2023

En date du 25 octobre 2023, dans l'hémicycle de Kigobe, Bujumbura Mairie, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Audace Niyonzima a présenté aux députés le rapport de performance et d'exécution budgétaire pour le 2^{ème} trimestre de l'exercice 2022-2023. Au cours des échanges, Gélase Ndabirabe, Président de l'Assemblée nationale a accusé les fonctionnaires d'être paresseux, d'avoir été recrutés sur base de faux diplômes, d'incompétents et a menacé que seules des bastonnades pouvaient les ramener à la raison. Il a en outre signalé des manquements au Gouvernement surtout en ce qui concerne des recrutements incessants au sein des Ministères et de la politique de digitalisation. Selon le président de l'Assemblée Nationale, les parlementaires ont demandé plusieurs fois l'état d'avancement du processus de digitalisation mais il n'y a pas eu de réponses.

La ligue Iteka demande que des mesures administratives prévues par la loi soient appliquées pour corriger ces manquements observés par l'Assemblée Nationale.

1.4. DE LA JUSTICE

Arrestation de quatre juges du TGI de Gitega

En date du 23 octobre 2023, Damien Manirakiza, Président du TGI de Gitega, Tharcisse Ndikumasabo, Abel Sindayirwanira et Claude Nshimirimana, juges de ce tribunal ont été arrêtés sur mandat du Procureur près la Cour d'appel de Gitega. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de la corruption. Après avoir été auditionnés au Parquet près la Cour d'appel de Gitega, ces quatre juges ont été conduits à la prison centrale de Gitega.

Transfert de Floriane Irangabiye à la prison de Bubanza

En date du 29 octobre 2023, Floriane Irangabiye, journaliste, détenue à la prison de Muyinga et condamnée à 10 ans de servitude pénale pour atteinte à l'intégrité du territoire national et qui fait des crises d'asthme a passé la nuit avec d'autres prisonniers à la prison de Mpimba avant d'être conduite à la prison de Bubanza. Au cours d'une émission publique tenue en date du 06 octobre 2023, Domine Banyankimbona, Ministre de la Justice s'est exprimée sur le cas de cette journaliste et a fait savoir que la décision de se faire soigner à l'extérieur du centre de détention revient au médecin de la prison. Signalons que des journalistes et des membres de la société civile n'ont cessé

de demander que Floriane Irangabiye puisse aller se faire soigner chez un médecin spécialiste et qu'elle soit transférée à la prison proche de sa famille.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille blessée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 26 octobre 2023, vers 11 heures, à la 12^{ème} avenue, dans un bar appelé Ouagadougou, situé tout près du pont Kanyosha, au quartier Kinanira II, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Arielle Ingabire, a été blessée à coup de couteaux au niveau de la tête et de la poitrine par son copain Boris Ndereyimana, serveur dans un bar communément appelé *favelas*, au centre-ville de Bujumbura Mairie, habitant à la 2^{ème} avenue, tout proche de la paroisse Ste Anne. Selon des sources sur place, Boris avait invité sa copine avant de se jeter sur elle en cherchant de lui ôter la vie à l'aide d'un couteau. Selon les mêmes sources, Boris a été arrêté par la police et conduit à la prison centrale de Mpimba après un procès de franchise où il a écopé d'une peine d'emprisonnement de 5 ans et un dédommagement moral de cinq cent mille fbu.

Une fille violée en commune et province Ngozi

En date du 23 octobre 2023, vers 15 heures, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, S.G., âgée de 16 ans, a été violée par son tuteur Désiré Hakizimana, membre du parti CNDD-FDD, agent de BPEAE, marié et père de deux enfants. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans sa chambre en lui disant de l'aider à faire quelque chose et l'a violée pendant qu'ils étaient seuls à la maison. Selon les mêmes sources, la victime a crié et elle est sortie de la chambre en pleurant. Des voisins qui sont intervenus ont appelé par téléphone la femme du présumé auteur et celle-ci a appelé la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Ngozi pour des soins médicaux.

Tentative de viol en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 10 octobre 2023, vers 18 heures, dans un boisement appartenant à l'Eglise Méthodiste Unie, sur la colline Ndago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.N., âgée de 17 ans, a été attaquée par Eric Niyomukiza, célibataire et âgé de 20 ans quand elle venait du marché de Ndago. Selon des sources sur place, Eric Niyomukiza a pris la victime par force, a déchiré ses habits dont son sous vêtement et la victime a crié au secours. Des habitants de la localité sont intervenus mais Eric avait déjà pris le large. Par après, Adèle a porté plainte auprès de l'administration locale et Eric Niyomukiza a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Nyabitsinda par le Comité mixte de sécurité en collaboration avec l'administration locale. Cependant, après quelques jours, Eric Niyomukiza a été relâché.

II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES

Une femme torturée en commune et province Kayanza

En date du 26 octobre 2023, vers 17 heures, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, Emmanuelle Nduwimana a été battue au niveau du visage par Marie Goreth Nshimirimana, chef de colline et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était avec Gabriel, son mari au cabaret qui se trouve sur cette même colline. Muhebera Donis, Imbonerakure a approché le couple et a touché sur les seins d'Emmanuelle d'une façon inattendue. Gabriel, a demandé pourquoi il touche les seins de sa femme et a giflé Donis. Selon les mêmes sources, ce chef de colline est venu avec des Imbonerakure et ont commencé à tabasser Emmanuelle en l'accusant d'empêcher son mari de prendre part aux activités organisées par le parti CNDD-FDD. Gabriel a essayé défendre sa femme mais en vain. Par après, défigurée, cette victime a porté plainte auprès de l'administration à la base.

II.2. DROIT A LA LIBERTE

III.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 27 octobre 2023, vers 18 heures, à la 12^{ème} avenue, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Jérôme Ndikuriyo, originaire de la province de Gitega, boucher, membre du parti CNL, a été enlevé et conduit à bord d'un véhicule pick-up de la police par le prénommé Marc, commissaire communal de police de Gihanga. Selon des sources sur place, ce commissaire l'a conduit dans un endroit inconnu et des amis ont cherché la victime à la brigade de Gihanga mais en vain.

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 15 octobre 2023, sur la colline Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Protais Nzindabaha, membre du parti CNL, travaillant dans l'étable des vaches à Rubirizi et résidant de cette même colline, originaire de la zone Kizuka, commune et province Rumonge a été arrêté par Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka, agent du SNR. Selon des sources sur place, Protais a été embarqué dans un véhicule vers le bureau du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi. En date du 28 octobre 2023, il a été sorti de ce bureau du SNR avec deux autres personnes non identifiés par cet agent du SNR et embarqués dans un véhicule qui a pris la direction de la province de Cibitoke.

III. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.